



**Site Natura 2000  
« Côte Bleue Marine »  
FR9301999**



**Comité de pilotage**

**Observatoire du Parc Marin**

**Réunion du 28 septembre 2010 à Carry-le-Rouet**

**COMPTE - RENDU DE LA REUNION N°2**

**ETAIENT PRESENTS :**

**Collège des élus :**

- BREST Antonin, Adjoint de quartier La Couronne-Carro au Maire de Martigues
- CABANE Alain, Adjoint au Maire du Rove
- ILLAC Michel, Maire d'Ensuès-la-Redonne
- PARSY Pierre-Louis, Adjoint au Maire de Sausset-les-Pins
- PENE Pierre, Maire de Carry-le-Rouet
- OUNANIAN Frédéric, Premier Adjoint au Maire d'Ensuès-la-Redonne

**Collège de l'Etat et ses établissements :**

- BELLAN Gérard, Directeur de Recherche CNRS-DIMAR, représentant DEKEYSER Yvan, Directeur du Centre d'Océanologie de Marseille
- BERTRANDY Mary-Christine, Direction Départementale des Territoires de la Mer, DDTM, Marseille
- CARRACINO Jean-Marc, Direction Départementale de la Cohésion Sociale 13, Marseille
- DANIEL Boris, Chargé de mission Agence Aires Marines Protégées, Antenne Méditerranée, Toulon
- ETOURNEAU Patrick, Adjudant-Chef Gendarmerie départementale BMCF, Martigues
- GENDRE Martine, Chargée mission Natura 2000 en mer, DREAL PACA, Aix-en-Provence
- LARHER Aude, Préfecture Maritime, Toulon
- LAVENAN, Maître Principal du Sémaphore Couronne, Martigues
- REBOULEAU Aurore, Préfecture Maritime, Toulon
- VELUT Jean-Loup, Commissaire Général à la Préfecture Maritime, Toulon
- VEUILLE Christophe, Lieutenant-Colonel Gendarmerie Maritime Méditerranée, Toulon

**Collège des collectivités, établissements publics et gestionnaires :**

- DI LIELLO Marion, Chargée de mission Natura 2000 Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues
- KREISER Thomas, Comité Départemental du Tourisme 13, Marseille
- MARCIE Stéphane, Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Marseille
- MEGEL Nadine, DGAS Chargée de la Direction du Tourisme et Animation, Martigues
- ROSSI Matthieu, Service Partenariats et Territoires Conseil Général 13, Marseille

**Collège des institutions, organismes, professions et associations liées à la mer :**

- CLOUET-PAGES Cécile, Responsable du pôle Education Environnement UDVN 13, Marseille
- FELICES Jérémy, Membre de la Fédération Chasse Sous-Marine Passion, Ollioules
- GOBARD Cyril, Secrétaire du comité de Provence FNPSA, Aix-en-Provence
- GOBBI Marielle, Présidente de la Fédération des Sociétés Nautiques 13, Marseille

- HUERTAS Nathalie, Présidente de l'association AIEJE, Ensues-la-Redonne
- JARAMES Claude, Secrétaire de la Fédération des Sociétés Nautiques 13, Marseille
- LAINE Marie-Françoise, Membre du centre UCPA, Niolon
- LAUZIER Christophe, Salarié du Parc Maritime de l'archipel du Frioul au CEEP, Marseille
- MARSEROU Bruno, Membre de la Société Nautique de la Madrague de Gignac, Ensues-la-Redonne
- MARZULLO André, Président de la Société Nautique GACP, Le Rove
- MILLO Guy, Président Adjoint du comité de Provence FNPSA, Marseille
- SABANO Cédric, Membre de la Fédération des Sociétés Nautiques 13, Marseille
- SCHERHAG Arlette, Présidente de la Société Nautique de la Madrague de Gignac, Ensues-la-Redonne
- TILLET William, Président du Comité Local des Pêches Maritimes de Martigues, 1<sup>er</sup> prud'homme
- VIDAL Patrick, Responsable du Parc Maritime de l'archipel du Frioul au CEEP, Marseille

### **Experts :**

- BELLAN-SANTINI Denise, Rapporteur scientifique désignée par le CSRPN, Présidente du Conseil scientifique du Parc Marin, Directeur de Recherche CNRS-DIMAR, Centre d'Océanologie de Marseille

### **Personnels du Parc Marin :**

- BACHET Frédéric, MONIN Marie, CADVILLE Benjamin, CHARBONNEL Eric (secrétaires de séance)

### **ETAIENT EXCUSES :**

- RAIMONDINO Valérie, Chargée de mission « gestion littorale » au service Mer de la Région PACA, Marseille
- SORIA Martial, Inspection Académique des Bouches du Rhône, Marseille
- WIERTLEWSKI Annette, Inspection Académique des Bouches du Rhône, Marseille
- LAFOND Jean-Marie et ACCORNERO-PICON Alessandra, GIP des Calanques, Marseille
- CHARDIN Nicolas, Direction inter Régionale de la Mer, Marseille

<b>Ordre du jour et objectifs de la réunion</b>
---

- Rappels rapide de la démarche et du contexte
- Avancement des inventaires biologiques et premiers résultats
- Avancement des inventaires socio-économiques et premiers résultats
- Avancement général de la mission
- Organisation et programmation de la démarche de concertation

## Ouverture de séance du Commissaire Général M. VELUT et du Maire M. ILLAC

M. VELUT ouvre la réunion en proposant un tour de table pour que chacune des personnes se présente. Il introduit ensuite l'année 2010 comme « année de la biodiversité » et fait référence à la carte de vœux éditée en janvier par le Parc Marin de la Côte Bleue, en reprenant la citation : Cap sur Natura 2000.

M. ILLAC prend la parole en décrivant le rôle du Parc Marin et ses actions. Le journal de la ville d'Ensuès-la-Redonne qui est mis à disposition des participants permet de les illustrer dans un dossier consacré au Parc. Il mentionne notamment :

- l'organisation des Journées de la Mer de Carry-le-Rouet et du Parc Marin,
- les actions réalisées dans le cadre du suivi des ressources comme l'oursin,
- les programmes qui sont menés dans les établissements scolaires et la sensibilisation auprès des usagers,
- la surveillance du territoire et notamment des zones marines protégées de Carry et du Cap-Couronne, qui mobilise des moyens humains et matériels avec la nécessité de renouveler un bateau
- Depuis 2003, la participation à de grands programmes d'études des Aires Marines Protégées
- l'implication du Parc Marin dans des dossiers nationaux avec fin 2009 l'accueil à Niolon du Forum des Aires Marines Protégées françaises, et en 2010 des interventions devant le Comité National des Pêches dans le cadre de l'actualité du Grenelle de la Mer, de Natura 2000 et des réserves de pêche.

## Séance de travail

*Cette partie retranscrit uniquement les débats avec les participants lors de la présentation réalisée par Frédéric Bachet, Eric Charbonnel et Benjamin Cadville.*

Le diaporama projeté en séance est disponible en téléchargement sur le portail du Parc Marin de la Côte Bleue spécifiquement dédié à Natura 2000 : <http://cotebleuemarine.n2000.fr/> (rubrique « Concrètement pour vous – Comité de pilotage »).

Les thèmes abordés lors des débats sont réunis selon les items suivants :

### **1. Réactualisation du calendrier prévisionnel de la démarche Natura 2000 en mer et restitution des Tomes 1 et 2 du DOCOB**

Mme BELLAN-SANTINI rappelle que beaucoup d'études préliminaires ont été réalisées dans le cadre du plan de gestion du Parc Marin et celles-ci correspondent aussi à une anticipation de la démarche Natura 2000 sur la Côte Bleue. Cette initiative locale de plan de gestion est une préfiguration du DOCUMENT d'OBJECTIFS (DOCOB) et sera une aide précieuse pour le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CRSPN) en région PACA.

M. BACHET fait part des soucis de maintien du calendrier prévisionnel de la démarche Natura 2000 en mer. Les inventaires biologiques ont commencé avec un décalage de 4 mois, ce qui explique le report de la présente réunion du COPIL du printemps à l'automne 2010. De plus, il y a aussi eu un décalage sur les opérations de communication, notamment du site Internet <http://cotebleuemarine.n2000.fr/> car il était nécessaire de faire état d'un véritable démarrage de la démarche pour l'alimenter. Pour finir, il rappelle que contractuellement le GIS Posidonie a la possibilité de restituer les inventaires du milieu marin jusqu'à fin 2011.

Cela pose donc la question du rendu du DOCOB Tome 1 qui doit intégrer ces inventaires biologiques.

M. DANIEL précise que l'engagement entre l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) et le GIS Posidonie court jusqu'en mars 2011 pour la finalisation des inventaires. Il veillera en collaboration avec la DREAL et le CRSPN à ce que ce délai soit respecté.

Mme BELLAN-SANTINI remarque que les 14 nouveaux sites Natura 2000 en mer en PACA sont inventoriés par 3 bureaux d'études différents. Elle souhaite que l'Agence AMP suive en priorité les études concernant les sites Natura 2000 en collaboration avec les experts écologues susceptibles de valider les inventaires. La grande richesse écologique et le nombre de zones inventoriées ne permettent pas, selon elle, d'entreprendre en parallèle d'autres études naturalistes. Elle constate qu'il y a un manque de personnes qualifiées et les travaux doivent être réalisés consciencieusement, malgré un calendrier contraint.

M. VELUT souligne l'exigence du respect du calendrier et rappelle que cette situation est identique pour la quarantaine de sites Natura 2000 en mer de la façade méditerranéenne.

Mme BELLAN-SANTINI explique que ceux sont les mêmes experts qui suivent les campagnes en Corse et sur le continent pour la façade méditerranéenne.

Mme GENDRE signale que le planning des échéances pour la réalisation du DOCOB doit être réactualisé en fonction des nouveaux éléments concernant le début de la mission des inventaires biologiques :

- La remise des documents de travail (Tome 1, annexes, note de synthèse et données brutes) est reportée aux mois d'avril/mai 2011. Ainsi, la présentation au CRSPN du Tome 1 du DOCOB devra se faire en juin 2011.
- La phase de concertation avec les acteurs locaux ayant déjà commencée dans le cadre de la préparation du Tome 2 du DOCOB, la remise de ce document devra être faite en octobre/novembre 2011 (décalage d'1 à 2 mois). Ce travail sera donc réalisé en parallèle du Tome 1.

M. DANIEL précise que le Tome 2 va au-delà de la hiérarchisation des enjeux. Ce Tome définit aussi un volet opérationnel constitué de fiches actions et d'un cahier des charges de mesures de gestion qui doivent être accompagnées d'un calendrier de réalisation et d'un chiffrage financier. Plus globalement, le DOCOB doit s'articuler avec les nouvelles politiques locales (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eau : SAGE, Agence de l'Eau,...)

Mme BELLAN-SANTINI fait remarquer qu'il sera difficile de mener la concertation et la rédaction du Tome 1 du DOCOB conjointement.

M. BACHET ajoute par ailleurs que le Parc Marin est impliqué dans des actions propres à son Plan de Gestion (2008-2015). En tant que structure de terrain, il gère les différents impondérables qui ne manquent pas de se présenter telles que des problématiques de pêche au détriment des réserves, ou un contexte très médiatisé autour des stocks d'oursins et des oursinades, ou cet été une pollution en mer par des résidus de cires paraffiniques.

Mme GENDRE demande à être informée des dates précises des réunions des groupes de travail, et que les comptes rendus de ces réunions soient annexés au Tome 2 du DOCOB.

Mme BERTRANDY déclare qu'elle accompagnera la démarche de concertation au titre de la DDTM, et qu'elle souhaite disposer du planning détaillé de l'ensemble des réunions afin de pouvoir y assister.

## **2. Problème du chalutage illégal et de son impact sur le milieu et à l'égard des autres activités**

M. ETOURNEAU réagit aux problèmes de chalutage illégal. Il s'agit d'un problème qui mobilise la gendarmerie maritime qui intervient entre Cassis et les Stes Maries. Des procès-verbaux sont rédigés à l'encontre de ces personnes en infraction (le dernier tout récemment dans le golfe de Fos dans des fonds de 11 mètres). Il estime qu'il y a ensuite un problème de suivi de la procédure.

M. LAVENAN confirme que certains ne respectent pas la législation (trop près des côtes), et qu'ils s'informent mutuellement de la présence de la gendarmerie maritime.

Mme BELLAN-SANTINI précise que ce sont les même personnes qui chalutent illégalement devant la Camargue. Ce problème est récurrent sur les différents sites Natura 2000 dans la région et doit être pris au sérieux. Elle demande aux autorités de se mobiliser afin d'y remédier.

M. VELUT fait mention de la lettre de mission du Premier Ministre aux préfets maritimes en matière de contrôle des pêches. Celles-ci ont pour mission de soutenir l'action des préfets de région compétents en la matière. Les autorités prennent donc en compte le chalutage illégal dans le cadre des priorités définies par l'exécutif. La gravité des pollutions et des déballastages doit aussi être comparée aux pêches illégales.

M. TILLET rappelle que le chalutage est interdit jusqu'à -50 mètres de fond dans le golfe de Fos jusqu'au droit du Cap-Couronne. Il précise que les gendarmes font leur travail mais regrette profondément que les peines prononcées à l'encontre des contrevenants soient si peu dissuasives. Plus exactement, l'échelle des sanctions ne fait pas suffisamment de distinction entre les petits écarts des petits métiers et des actes graves et réellement dommageables pour l'environnement et la ressource commis par de gros armements, alors qu'en plus les chiffres d'affaires de ces métiers ne sont pas comparables. Il pense que les pêcheurs professionnels sont assez contrôlés à l'heure actuelle, et que beaucoup trop de contraintes proviennent de la réglementation européenne.

M. VIDAL demande s'il est possible d'appliquer le système de repérage par GPS sur les chalutiers afin de prévenir toute infraction.

M. BACHET précise que des balises VMS sont déjà mises en place pour les bateaux de plus de 15 m. Elles indiquent la position et la vitesse des navires mais ces données doivent être complétées de procédures de constatation d'infractions pour être prises en comptes par les tribunaux.

M. BELLAN nous informe sur sa participation avec deux autres scientifiques de la région PACA à la réunion au Ministère concernant une étude du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) sur l'activité portuaire et son incidence sur les habitats et les espèces dans les sites Natura 2000. Selon lui, les activités nautiques (grands bâtiments et les problèmes de gestion des ports) sont autant responsables des impacts sur les sites Natura 2000 que les pêcheurs professionnels.

### 3. Usages du milieu marin et gestionnaires de la bande littorale

M. PENE fait 3 remarques :

- Une réflexion est à mener en collaboration avec le Parc Marin pour l'organisation des Journées de la Mer de 2012. En effet, la démarche Natura 2000 et son bilan sera source d'inspiration pour des perspectives scientifiques, sociétales et fondamentales ;
- Il est très sensibilisé sur le sujet des stations d'épuration (STEP) et précise que la gestion française des STEP est exemplaire au niveau européen. La qualité de traitement des eaux sur les communes de Carry et Sausset est très performante avec un système biologique, comme sur Ensues où une technologie de pointe est utilisée : une STEP à filtration membranaire.
- Le partage de la mer entre les usagers est un thème très intéressant, d'actualité et à développer.

Il nous renseigne aussi sur la construction de la nouvelle maison de la mer à Carry, dont une partie sera louée à 5 associations de plongée subaquatique. Il s'agit effectivement d'une activité importante sur la Côte Bleue

M. DANIEL propose de voir comment l'Agence des AMP pourrait être partenaire pour l'organisation des Journées de la Mer en 2012.

Mme BERTRANDY ajoute que dans le cadre du suivi des STEP, des études sont disponibles sur la qualité des eaux rejetées. Ces études pourront alimenter les groupes de travail sur les apports du bassin versant concernant l'impact de certains usages et pour le volet baignade.

M. LAVENAN tient à souligner les contacts fréquents entre le Sémaphore du Cap-Couronne et le Parc Marin relatifs à la surveillance du milieu marin et des réserves. Il fait mention de l'ouverture en 2010 du Sémaphore dans le cadre des classes de mer du Parc Marin, qui fait découvrir des aspects totalement méconnus du monde maritime et passionne les enfants et les enseignants.

Mme LAINE explique que l'essentiel de l'activité de plongée subaquatique se déroule entre les mois de mars et novembre. Elle est très intéressée par les futures réunions de concertation, notamment sur la problématique du mouillage des navires.

M. VELUT signale que la période estivale de 2010 a malheureusement été une période critique pour les accidents de plongée, avec des décès qui sont à déplorer. Beaucoup de sauvetages ont été entrepris et des moyens considérables ont dû être déployés. La cause pourrait être le comportement des plongeurs, mal formés, qui souhaitent exercer leur activité malgré des conditions météorologiques défavorables. Les clubs de plongée ne sont pas mis en cause mais plutôt l'imprudence de certains pratiquants.

Mme BELLAN-SANTINI souligne que ces problèmes nécessitent de développer une éducation citoyenne pour les usagers de la mer. Les attraits de la mer Méditerranée font oublier que ce n'est pas un lac terrestre. Il a été prévu de renforcer cette éducation dans le cadre de la loi dite Grenelle 2.

M. VIDAL indique que beaucoup de problématiques du Parc Marin sur les usages sont communes avec le site du Frioul, notamment pour la plaisance et les plongeurs. Il demande s'il est possible de globaliser les données issues des comptages de fréquentation à l'échelle du bassin afin d'obtenir une vision d'ensemble du secteur. Il aimerait savoir d'où proviennent les données issues des comptages aériens pour la plaisance. Sur la problématique de l'exportation des larves et des juvéniles (effet réserve), il souhaiterait disposer des études qui ont permis de quantifier cette ressource.

M. BACHET lui répond sur les différents points abordés :

- l'exportation des ressources (effet réserve) a été démontrée dans le cadre du programme BIOMEX 2003-2006. L'étude de la courantologie a permis de mettre en évidence que cette exportation touche aussi les îles du Frioul ;
- Il serait en effet pertinent de mettre en commun un certain nombre de données de fréquentation sur des territoires aussi proches, concernés par les mêmes usagers ;
- le survol aérien pour les comptages est à l'origine une initiative du CG 13 centré sur la baie de la Ciotat et le golfe de Fos ; il informe qu'un observatoire aérien des usages maritimes est étudié par l'Agence de l'Eau pour les régions PACA, Languedoc-Roussillon et Corse.

Mme BERTRANDY espère que cette initiative, qui répondrait à un grand nombre d'attentes de la part des différents acteurs et gestionnaires du littoral, pourra voir le jour.

M. VELUT précise qu'une étude sur la stratégie de mouillage a été réalisée par la Préfecture Maritime et la DREAL PACA grâce à des observations en mer et aériennes. Des cartes sur les densités de mouillages sont disponibles sur le site internet de la PREMAR.

M. BACHET détaille la mesure sur le balisage écologique réalisée en partenariat avec les communes depuis 2003, et notamment le bilan de cette application par rapport à l'ancienne méthode de balisage qui était la principale atteinte à l'herbier de posidonie sur la Côte Bleue.

M. ROSSI présente le plan de gestion de l'île Verte. Lors de la phase de concertation, il y a eu un gros travail effectué avec les plongeurs, ce qui a permis de définir certaines mesures de gestion acceptées par tous (ex : prises de mouillage fixe pour les sites de plongée subaquatique).

M. PARCY fait état de la satisfaction du député-maire de Sausset, Eric DIARD, que le Parc Marin ait été désigné opérateur du site Natura 2000 Côte Bleue Marine. Cela lui paraît la structure la plus à même de tenir compte des différents enjeux marins et littoraux de ce territoire.

M. CARRACINO demande si les contraintes réglementaires du futur Parc National des Calanques vont entraîner un transfert d'activités sur la Côte Bleue, et quelles conséquences les documents d'incidences auront-ils sur les manifestations nautiques ?

Mme BELLAN-SANTINI rappelle que le site Natura 2000 Côte Bleue Marine est localisé entre deux autres sites Natura 2000 très proches (le futur Parc National des Calanques et la Camargue). Elle interpelle les autorités maritimes et les services de la DREAL sur les interactions de gestion de ces trois sites et sur la nécessité d'une approche globale et d'une coordination des actions. Les mesures appliquées doivent être cohérente entre tous les sites.

M. VELUT précise que la Préfecture Maritime a justement la responsabilité de cette cohérence (rappel : 48 sites marins ou en partie sur la façade méditerranéenne). Le site Côte Bleue Marine est un site bien avancé dans la démarche en région PACA.

Par ailleurs, l'instance de concertation de la façade Méditerranée pour les sites Natura 2000 se réunira le 10 novembre 2010 afin de débattre autour d'exemples de mesures de gestion mis en place dans des sites en phase d'animation, et sur le dispositif d'évaluation des incidences.

M. GOBARD indique pour sa part que la chasse sous-marine n'a aucun impact sur les habitats. Cette activité ne produit et ne rejette pas de macrodéchets. Elle correspond au mode de prélèvement des ressources halieutiques le plus sélectif permettant de ne cibler aucun juvénile. Il souhaite que ces remarques soient prises en compte lors de la phase de concertation.

Mme GOBBI félicite M. ILLAC et M. BACHET pour l'excellent travail qui a été réalisé. Le diaporama est très clair, net et constructif. Elle espère un aussi bon résultat sur le site des Calanques de Marseille. Il y a plus de 23 000 plaisanciers entre la Ciotat et les Saintes-Maries, et il faut construire ensemble un avenir pour la plaisance. Les criques et les calanques sont un patrimoine exceptionnel et fragile qu'il faut protéger ensemble. Elle remercie l'équipe du Parc Marin et précise qu'elle aura beaucoup appris avec cette présentation.

M. MARCIE apprécie le pragmatisme des actions du Parc Marin. Les élus, les pêcheurs et les usagers s'y impliquent pour proposer des solutions adaptées au territoire. Toute réflexion ou expérimentation est complétée par des chiffres, mesures et quantifications. La démarche sur la Côte Bleue est une des plus abouties concernant la protection de la mer et la gestion du littoral et des usages. Il reste à l'écoute de la suite des événements qu'il attend avec intérêt.

### **Clôture de séance du Maire M. ILLAC et du Commissaire Général M. VELUT**

M. ILLAC conclut cet après-midi d'informations qui a été très complet en exprimant ses remerciements :

- aux représentants des usagers, des collectivités et des administrations qui s'impliquent dans ce Comité de Pilotage, comme en témoigne le nombre de participants à cette réunion ;
- aux agents du Parc Marin qui ont présenté ce travail. Concernant le calendrier, il faut arriver à tenir les délais et à respecter les engagements pris ;
- à Mme BELLAN-SANTINI qui a montré l'avant-gardisme du Parc Marin de la Côte Bleue. Même si ce site est encadré par ceux des Calanques et de la Camargue, l'évolution de la Côte Bleue Marine est positive ;
- à tous les partenaires et les établissements qui financent le Parc Marin. L'efficacité de la surveillance et de la protection du milieu marin nécessitent un budget de fonctionnement en rapport avec les difficultés propres d'intervention en milieu marin et avec les attentes vis-à-vis de cette structure.

M. VELUT clôture la séance en communiquant deux dates à retenir :

- l'instance de concertation de la façade Méditerranée sur la démarche Natura 2000 du 10 novembre 2010 à Toulon,
- la 6<sup>ème</sup> édition des Assises de l'Economie Maritime et du Littoral du 30 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2010 à Toulon.

Il salue la mobilisation locale autour de la démarche Natura 2000 qui est perceptible au niveau de la participation à cette séance. Il termine son allocation en remerciant l'équipe du Parc Marin pour l'organisation de cette réunion.



## Principales conclusions du COFIL du 28 septembre 2010

➤ **La méthode de concertation proposée par le Parc Marin de la Côte Bleue a été validée.**

- Elle sera organisée selon 3 groupes de travail rassemblant les usagers du milieu marin autour des grandes catégories d'usages :
  - La pêche professionnelle
  - La plongée subaquatique
  - La plaisance / pêche récréative

Ces ateliers thématiques se réuniront selon le planning prévisionnel suivant :

Période	Descriptif	A l'issue de la réunion
Oct/Nov 2010	1 <sup>ère</sup> réunion de présentation et exposé des enjeux	Fiche d'attentes remise
Fév/Mars 2011	2 <sup>ème</sup> réunion = restitution et analyse des attentes	Elaboration propositions
Avril/Mai 2011	3 <sup>ème</sup> réunion = toutes les catégories d'usages, par unité géographique : Carro/Sausset et Carry/Ensues	Mise en commun des mesures et validation

- Un autre groupe de travail rassemblera les gestionnaires de la bande littorale dans un but d'information, d'échange et de restitution de la démarche :
  - Les services de l'Etat gestionnaires du domaine public maritime
  - Les services techniques communaux et des intercommunalités
  - Les gestionnaires de ports et GPMM
  - PNR de Camargue, CELRL, GIP des Calanques, PGRM, site Natura 2000 terrestre,...

Cet atelier se réunira selon le planning suivant :

Période	Descriptif
Janv/Fév 2011	Réunion de présentation et exposé des enjeux, définition de l'évaluation des incidences d'un projet sur un site Natura 2000, échanges d'information

➤ **Le planning des échéances de la démarche Natura 2000 a été mis à jour. Les inventaires biologiques réalisés par le GIS Posidonie sont attendus pour mars 2011.**

Dans la mesure du respect de cette échéance, le planning pourra être le suivant :

- ✓ La remise du Tome 1 du DOCOB aura lieu en avril/mai 2011
- ✓ La présentation du Tome 1 devant le CRSPN se fera en juin 2011
- ✓ La remise du Tome 2 du DOCOB aura lieu en octobre/novembre 2011 (intégrant les comptes rendus des réunions de concertation)

➤ **Le chalutage illégal constitue un problème majeur dans l'espace du Parc Marin.** Les autorités compétentes font leur possible pour y remédier en fonction des priorités qui leur sont définies et des moyens disponibles. Cette pratique, qui est l'une des plus impactantes sur les habitats sensibles, sera abordée dans le cadre de Natura 2000.

➤ Considérant l'ensemble des démarches et initiatives en cours à l'échelle de la Côte Bleue, il semble important d'assurer une réelle coopération entre les **structures gestionnaires et les opérateurs intervenant dans le secteur golfe de Fos – rade de Marseille** sur les thèmes tels que le suivi des usages, les études de la fréquentation en mer ou la connaissance du milieu.